DEPARTEMENT DE PARIS

N°9- Vendredi 8 octobre 2010

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance des lundi 27 et mardi 28 septembre 2010

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte le lundi 27 septembre 2010 à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 5 juillet 2010, qui a été affiché ainsi que les procès-verbaux intégraux des séances des lundi 7 et mardi 8 juin 2010 et de la séance du lundi 5 juillet 2010, qui ont été publiés au Bulletin départemental officiel, sont adoptés.

2010, DDEEES 69 G - Signature de conventions avec les associations Solidarité Roquette, Relais 59 et la Clairière relatives à l'attribution de subventions pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant total : 106.346 euros.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération DDEEES 69 G est adopté à l'unanimité.

2010, SGCP 4 G - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Le projet de délibération SGCP 4 G est adopté à l'unanimité.

2010, DDEEES 86 G - Délibération cadre pour le Service Civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées au groupe 2010/1011.

Le projet de délibération DDEEES 86 G est adopté à l'unanimité.

Vœu n°1 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réutilisation du matériel A.P.A.

Le vœu n° 1 G, amendé, est adopté à l'unanimité.

2010, DASES 507 G - Subvention à l'association A Coeur Voix (3e) pour l'organisation d'un concert à l'occasion de "La Nuit Blanche 2010". Montant : 2.000 euros.

Le projet de délibération DASES 507 G est adopté à l'unanimité.

2010, DASES 232 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement du SAMU de Paris. Montant : 582.660 euros.

Vœu n°2 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux "urgences chirurgicales".

Le projet de délibération DASES 232 G est adopté.

Le vœu n°2 G est adopté.

Vœu n°3 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'association Nova Dona.

Le vœu n°3 G est adopté à l'unamimité.

Vœu n°4 G déposé par les groupes Communiste et les élus du Parti de gauche et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'hôpital Pierre Rouquès/Les Bluets.

Le vœu n° 4 G est adopté.

Vœu n°5 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'accueil des gens du voyage à Paris.

Vœu n°6 G déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris.

Vœu n°6 G bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°5 G est retiré.

Le vœu n°6 G amendé est adopté.

Le vœu n° 6 G bis est adopté.

Vœu n°7 G relatif à la situation des familles hébergées par le Samu social à l'hôtel Féria (12e). (Les Verts).

Le vœu n°7 G, amendé, est adopté à l'unanimité.

2010, DASES 295 G - Signature d'une convention avec l'association Allô Maltraitances des Personnes Agées à Paris - Alma-Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute au titre de 2010. Montant : 100.000 euros.

Le projet de délibération DASES 295 G est adopté à l'unanimité.

(La séance, suspendue le lundi 27 septembre 2010 à 17h,est reprise le mardi 28 septembre 2010 à dix heures huit minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, vice-président).

2010, SG 6 G - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion du logement social et de la délégation des aides à la pierre à Paris.

M. LHOSTIS

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes constitue une vraie reconnaissance du travail considérable accompli par la collectivité parisienne pour améliorer quantitativement et qualitativement le parc de logements sociaux parisiens.

Il faut noter que la part de la Ville dans les engagements financiers pour le logement social est supérieure à la part de l'État, 60 % pour la Ville contre 40 % pour l'État et, de plus, le volontarisme de la collectivité tranche avec le désengagement de l'État.

J'ajoute que l'État s'apprête à commettre un véritable hold-up d'un milliard sur les fonds d'épargne des organismes H.L.M. au travers d'une taxe annuelle sur trois ans de 340 millions d'euros.

La conséquence de cette mesure c'est la baisse de 20.000 logements construits sur ceux financés par les organismes de l'Union sociale de l'habitat et pour les locataires, cela se traduira par 80 euros de plus sur la quittance par an.

Le rapport reconnaît "que ses objectifs volontaristes doivent permettre à la Ville d'atteindre le seuil de 20 % de logements sociaux dès 2014", soit six ans avant l'échéance de 2020 fixée par la loi S.R.U, en effet, durant la période 2005-2008, "les objectifs quantitatifs de production de logements sociaux ont été dépassés, le taux de réalisation atteignant 108 %" selon le rapport.

Mon groupe est très attentif à ce que cet objectif, résultant d'une loi votée sous un Gouvernement de Gauche, portée par les deux Ministres Louis BESSON et Jean-Claude GAYSSOT, soit rempli.

Le rééquilibrage par arrondissement, que rejette avec violence la Droite parisienne, la Municipalité y œuvre avec succès dans la répartition par type de logements sociaux en renforçant par exemple dans les arrondissements les plus déficitaires la part de logements P.L.A.-I. dits très sociaux.

La mixité sociale et le droit égal au logement à Paris c'est pour la Gauche un devoir de justice sociale et cette démarche sera poursuivie malgré la volonté féroce de l'opposition de préserver des réserves de riches labellisées N.A.P., Neuilly, Auteuil et Passy.

La spéculation immobilière à Paris est telle que les moyens budgétaires de la collectivité doivent être mobilisés à leur niveau maximum, et mon groupe souhaite en particulier que le taux de consommation des crédits sur le compte foncier de la Ville soit amélioré.

Ce rapport ne peut que confirmer les Parisiennes et les Parisiens dans la conviction que l'investissement considérable des deniers publics en faveur du logement social est un marqueur d'une politique tournée vers l'avenir, visant à préserver ce qui fait l'une des grandes richesses de Paris, sa diversité sociale et mon groupe suivra l'Exécutif pour poursuivre cette ambitieuse politique du logement social caractéristique d'une politique de Gauche.

M. DUTREY
Déterminer un Plan local de l'habitat uniquement au sein du territoire parisien, complètement désynchronisé avec les autres communes, alors qu'en matière de politique de logement, on ne peut plus se contenter de rester à l'intérieur du périphérique, constitue une aberration.

Il faudra lors de l'élaboration du Plan local de l'habitat avoir une vraie vision globale et tenir compte du niveau régional afin d'établir une cohérence avec les autres communes.

J'estime qu'il va falloir aller beaucoup plus loin que la loi et plus loin que la conférence "Paris Métropole".

Mon groupes se félicite que la Chambre régionale des comptes, le rejoigne sur le sujet de l'inadéquation de l'offre et de la demande de logement social, en effet, la Ville de Paris attribue 2.300 à 2.400 logements par an dont la moitié est constituée de logements libres ou intermédiaires alors qu'environ 96 % des demandeurs souhaitent de vrais logements sociaux.

Il faut être équitable et avoir une production et une attribution qui correspondent parfaitement au fichier des demandeurs.

Mon groupe considère que l'ensemble des droits de mutation à Paris, cette fiscalité qui est le fruit de l'exclusion des Parisiens de l'accès au logement, qui est le fruit de la spéculation, devrait servir à alimenter le compte foncier.

Le groupe « Verts » a permis d'augmenter ce compte foncier, mais ce compte foncier n'a pas été dépensé, ni en 2006 ni en 2007 ni en 2005 ; il n'a même été dépensé à peu près qu'à 60-65 %.

Il faut produire du logement social en masse à Paris, mais force est de constater que la spéculation exclut deux à trois fois plus vite que la collectivité est capable de construire, il y a donc une nécessité absolue d'intervenir sur le marché privé par une régulation des loyers. La Ville n'est pas compétente en matière juridique sur ce point, mais elle peut mener une bataille politique qui, aujourd'hui, n'est pas menée.

M. CAFFET
Ce rapport reconnaît le volontarisme de la Municipalité en matière de production de logement social, avec un objectif qui a été augmenté entre 2005 et 2009 pour être porté à 6.000 logements par an, objectif qui a été atteint et même dépassé, ce qui constitue un succès au regard des prix de l'immobilier à Paris et de la raréfaction des possibilités foncières de construction neuve.

Certes le nombre de logements sociaux existant réhabilités est inférieur à l'objectif de la convention de délégation, mais c'est en raison de la prise en compte des impératifs du Plan climat parisien.

La contribution financière parisienne dépasse sensiblement celle de l'État, ce qui constitue un cas rarissime en France, et va désormais nettement au-delà de la répartition des efforts financiers prévue initialement dans la convention de délégation, en effet, elle était de 60 % Ville et 40 % État, alors qu'aujourd'hui elle est de 70 % et 30 %.

De plus, les annonces budgétaires gouvernementales pour l'an prochain, marquées par une baisse des autorisations de programme, sont pour le moins inquiétantes pour le renouvellement de la convention 2011-2016.

La Chambre régionale des comptes met en avant la capacité d'innovation de la collectivité parisienne en matière de dispositif d'intervention, que ce soit en matière d'accession à la propriété, avec le P.P.L., ou de location avec le dispositif "Louez Solidaire".

En outre, ce rapport confirme la cohérence de la collectivité parisienne dans ses différentes politiques sectorielles à travers l'articulation des différents documents de programmation et de planification.

La Chambre émet des réserves au sujet de la répartition géographique de l'offre de logements sociaux et de l'adéquation de la production de logement social avec la demande.

S'agissant de la répartition géographique, la Chambre croit pouvoir constater que l'objectif de mixité sociale n'est pas atteint, puisque l'écart entre arrondissements du taux de logements sociaux par rapport à la moyenne parisienne s'est accru entre 2001 et 2007, cependant, il faut noter que la Chambre raisonne à partir de nombre de logements

livrés au 1er janvier 2007, alors qu'il faudrait raisonner en termes de logements financés, de plus, elle ne tient aucunement compte de la réalité sociologique des arrondissements, de la diversité de leur population et de la panoplie des logements sociaux, en effet, si on tenait compte de ces critères qualitatifs, la perception de la réalité serait sans doute très différente.

La collectivité parisienne continue à construire du logement social dans les arrondissements qui en comptent le plus, mais avec discernement, en y implantant des logements pour étudiants, jeunes travailleurs et personnes âgées, par exemple, ou des logements de type P.L.S. destinés aux classes moyennes.

En ce qui concerne l'adéquation entre la structure de la demande et celle de la production de logements sociaux, la Chambre croit pouvoir recommander l'accroissement de logements très sociaux du type P.L.A.-I. au détriment des autres, mais cette analyse semble contestable, parce que la Chambre raisonne, en fonction des seuls revenus, et donc en omettant que les demandeurs de logement social à Paris disposant de faibles ressources ne sont pas confrontés, dans leur majorité, à des difficultés sociales, voire d'insertion, critère pourtant objectif d'éligibilité au P.L.A.-I.

Non seulement la collectivité parisienne n’a pas à rougir de sa politique en faveur du logement social, mais ce rapport l’incite à poursuivre ses efforts dans les directions qui ont été prises en 2001.

M. DUBUS
Je constate que l'Etat a toujours et clairement accompagné financièrement la politique de la collectivité parisienne, d'ailleurs la Chambre, le reconnaît.

Sur la période étudiée, l'Etat a doublé sa participation, en effet, les crédits délégués par l'Etat représentent, à Paris, près de 20 % de l'enveloppe nationale contre seulement 4 % de la production de logement pour Paris. Le Département de Paris ajoute 60 % du financement sur le logement social, soit à peu près la même chose que dans les Hauts-de-Seine.

J’ajoute que Paris bénéficie de la manne intarissable que sont les droits de mutation, mais l’engagement financier de l’Exécutif est loin d’avoir provoqué les résultats attendus, en effet le rééquilibrage de la répartition du logement social est un échec, et les 13e, 19e et 20e arrondissements concentrent 46 % des logements sociaux alors que les dix premiers arrondissements ne réunissent que 7,3 % des logements sociaux.

Plutôt que de porter l’opprobre sur les maires de l’Ouest parisien, c’est vers Mme BERTINOTTI, MM. AIDENBAUM, BRAVO et FÉRAUD que l’Exécutif devrait se tourner.

La fiction selon laquelle les maires de l’Ouest auraient la possibilité de s'opposer aux projets de l’Exécutif ne résiste pas à l’analyse quand on connaît la répartition des pouvoirs en matière de logements issue de la loi P.M.L.

L'étude réalisée par l’A.P.U.R. sur les acquisitions-conventionnements indiquait que 63 % de ces opérations sont intervenues en secteur non déficitaire en logement social. Et même dans les emplacements réservés inscrits au P.L.U. en 2006 et 2008, de nombreux terrains sont situés dans les arrondissements dépassant 20 % de logements sociaux.

Dès 2010, la commission d’enquête notait que le fait de construire dans ces endroits risquait de conduire à de véritables "quartiers sociaux", avec le risque de ghettoïsation que cela implique", malgré cela la tendance est restée la même, par exemple dans le 20e arrondissement en 2009 : 290 logement P.L.A.-I., 131 logements PLUS, 4 logements P.L.S et en 2010, 174 logements P.L.A.-I., 260 logements PLUS, 220 logements P.L.S.

La Chambre régionale des comptes indique que l’Exécutif n’a jamais, quasiment jamais, recours à la mise en concurrence des opérateurs de logements sociaux qu’il contrôle.

Ce rapport n’est donc pas si favorable que cela.

M. MARTINS
La C.R.C. vient confirmer l’ambition de l’Exécutif, que nous partageons, de produire du logement social à nouveau et en quantité, au moins en quantité comparable et identique à ce que nos moyens nous permettent.

La Chambre régionale des comptes estime que la politique du logement et de l'habitat parisien nécessite aujourd'hui une nouvelle ambition : la mixité sociale à Paris.

Les politiques de mixité sociale ont des conséquences qui dépassent très largement celles de l'habitat, en effet, elles touchent l’école, la cohésion sociale, la sécurité, l'aménagement urbain.

Je note que pour cette séance du Conseil les 18e, 19e, 20e, et 11e arrondissements

représentent 82 % des créations et réalisations de logements alors que l'ensemble des autres arrondissements ne représente que 18 %.

Je connais nos impératifs budgétaires et sais bien qu'à montant et enveloppe égaux, on fait moins de logement social dans les arrondissements du Centre que dans ceux de la périphérie, mais l'enjeu de la mixité vaut mieux que l'enjeu de la course aux chiffres.

Par ailleurs, pour ce Conseil de Paris, nous sommes à 27 % de P.L.A.-I., 54 % de PLUS et 18 % de P.L.S., ce qui est très loin d'une politique de logement social qui se veut mixte, c'est pourquoi nous recommandons un tiers de logements P.L.A.-I., un tiers de logements PLUS, un tiers de logements P.L.S., à l'échelle des grands ensembles.

Finalement, la C.R.C. est assez d'accord avec ce que nous défendons, c'est-à-dire souligner la politique ambitieuse de la Ville en volume mais regretter son absence de courage sur la mixité parisienne.

M. LAMOUR
Je remarque que la réponse dite du Maire de Paris aux recommandations de la Chambre n'est pas intégrée à ce rapport. Il est tout de même assez incroyable que nous n'ayons pas à notre disposition les réponses apportées à la Chambre régionale des comptes par le Maire de Paris avant le débat.

Ce rapport met en lumière plusieurs incohérences à charge pour la municipalité, il est, en effet, relevé dans le cadre de la Convention d'aide à la pierre, dans la période 2005-2008, une sous-estimation des autorisations d'engagement et une surestimation des crédits de paiement.

Le rapport ajoute qu'il a été identifié une sous-consommation des crédits versés par l'Etat, avec un taux de consommation sur la période 2005-2007 de 57 % seulement, pour un volume de crédits délégués inemployé de 32 millions d'euros. Alors qu'on sait que la demande de logement social explose à Paris et qu'il y a un réel problème pour les classes moyennes en matière d'accès à ce logement social, on peut s'interroger sur cette gestion des crédits de l'Etat.

La Chambre régionale note également le manque de fiabilité des documents budgétaires, l'accès à une information transparente et vérifiable demeure toujours et encore un défi d'actualité pour l'Exécutif municipal.

La Chambre régionale relève qu'un écart s'est creusé à Paris entre les arrondissements entre 2001 et 2007 par rapport à l'objectif de rééquilibrage géographique du parc des logements sociaux. L'Exécutif est responsable de cette politique de logement social à Paris, alors il faut qu'il assume le déficit évident de logements P.L.S., la surdensification de la production et de la livraison de logements sociaux, mais malheureusement pas de type P.L.S.

Par exemple, dans le 12e arrondissement, sur 2.317 logements sociaux seulement 347 P.L.S. pour 1.970 P.L.A. et PLUS donc 347 pour près de 2.000. Dans le 14e arrondissement sur 1.800 logements sociaux livrés, la répartition est tout aussi flagrante puisque seulement 224 sont concernés pour le P.L.S. et 1.577 pour le P.L.A.I et pour les PLUS, tandis que les classes moyennes n'ont pratiquement plus accès au logement social, puisque 80 % des locataires qui accèdent au logement social ont des revenus de 40 % inférieurs au plafond autorisé.

Ce rapport souligne donc la politique déséquilibrée et partisane de l'Exécutif, qui nuit à une vraie mixité sociale de l'habitat, puisqu'il ne sait répondre au déficit de logements sociaux dans les arrondissements concernés que par l'implantation massive de PLUS et de P.L.A.-I.

Il y a donc là très clairement une volonté politique manifeste de déséquilibrer le parc social.

L'Exécutif dispose de tous les outils, qu'ils soient financiers, institutionnels pour mettre en œuvre une politique de logement social répondant à la diversité de la demande, mais l'Exécutif n'a pas cessé depuis 2001, et ce rapport le démontre clairement, d'œuvrer à une production déséquilibrée de logements, où les ménages à revenus intermédiaires ne trouvent plus leur place.

Ce qui contribue à bloquer la rotation des logements sociaux. Ce fameux parcours locatif propre à une vraie politique du logement social se trouve ainsi véritablement entravé.

Ce rapport invite l'Exécutif à repenser la politique du logement social. Pouvez-vous nous indiquer les inflexions et les améliorations que vous comptez y apporter à la lumière de ces recommandations, et surtout dans la perspective du P.L.H. et de la nouvelle signature de la convention d'aide à la pierre ?

Mme POIRAULT-GAUVIN
Ce rapport souligne que l'Exécutif parisien n'aime ni la décentralisation, ni la mise en concurrence, ni l'évaluation, oublie les personnes handicapées, surtout celles qui sont en fauteuil roulant, et reste complètement

enfermé dans Paris intra-muros, en ignorant tout des partenariats possibles avec les communes limitrophes et les autres départements de la région Ile-de-France.

La Chambre Régionale des comptes regrette que l'Exécutif n'utilise pas le relais possible des mairies d'arrondissements pour le suivi des opérations en cours.

L'Exécutif n'aime pas non plus l'évaluation puisque le comité de suivi annuel du Plan local de l'habitat, qui doit se réunir au moins une fois par an, n'a jamais été réuni.

L'Exécutif n'aime pas non plus la concurrence car il n'a pas procédé à une vraie mise en concurrence entre bailleurs.

Ce rapport révèle un décalage entre la politique du chiffre annoncée à grand renfort de communication et les besoins de la population parisienne.

Les classes moyennes comme les ménages les plus défavorisés ne parviennent pas à accéder à un logement convenable, et l'Exécutif malgré ses efforts pour faire du chiffre en matière de logement social, ne parvient pas à arrêter la spirale des inscriptions des demandeurs de logements : en 2001, 93.000 demandeurs de logements, en 2009, 120.000 demandeurs et la proportion des non Parisiens ne cesse d'augmenter d'après la Chambre régionale des comptes : 9 % en 1997, 20 % en 2007.

Cette production à marche forcée entraîne un décalage avec la structure de la demande en logement social, tant sur le rééquilibrage géographique du parc social que sur la diversification des catégories.

L'accessibilité et l'adaptabilité des logements sont des exigences inscrites dans la loi, mais des exigences avec lesquelles les services de la Ville qui instruisent les permis de construire sont bien peu pointilleux.

Ce rapport révèle, en outre, l'absence totale de politique coordonnée entre la Ville de Paris et la région Ile-de-France.

Paris concentre 28 % de la demande en logement social en Ile-de-France, mais son parc ne représente que 18 % du parc francilien, ce décalage impose que la question du logement social soit traitée dans sa globalité, avec tous les acteurs concernés. Malgré cela, la Chambre régionale des comptes constate l'absence totale de coordination, de concertation, de communication entre les deux exécutifs, parisien et régional, sur le dossier du logement social.

Dans le cadre du Grand Paris, c'est un objectif de 70.000 logements par an, et non de 35.000 comme c'est le cas aujourd'hui, que nous voulons atteindre au niveau métropolitain. Il faut donc mobiliser les terrains disponibles sur l'ensemble de la Région pour répondre aux besoins de la population.

M. MANO, rapporteur

Je rappelle que la production a été de 30.000 logements sociaux, sous la première mandature, avec 40.000 en objectif pour celle-ci, et sur les deux premières années de cette mandature les objectifs ont été dépassés.

Le rapport relève les capacités d'initiative et d'innovation de la Ville de Paris, que ce soit avec "Louez solidaire" ou avec la création d'un prêt "Paris Logement" répondant globalement à la demande globale de tous les Parisiens, car dans la politique du logement de l'Exécutif, chaque catégorie de Parisien trouve une réponse appropriée, chaque catégorie y compris les couches moyennes.

En ce qui concerne la nécessité d'avoir une vision globale au niveau de l'intercommunalité potentielle, nous avons réuni l'ensemble des maires des communes limitrophes de Paris pour les associer à notre démarche. Il y a une problématique intercommunale dans le domaine du logement mais l'organisation et la répartition des crédits d'Etat aujourd'hui ne facilitent pas une vision globale.

Il faut savoir que l'Etat est en train d'avoir une répartition territoriale des objectifs des 70.000 logements fixés dans le cadre des négociations entre la Région et l'Etat sur ce sujet. Nous attendons avec plaisir et avec un immense espoir la territorialisation possible, car il faudra que l'Etat soit en cohérence avec les P.L.H., le montant des délégations de la pierre et des financements possibles dans le logement, et la vision globale qu'il a sur la région. Je crains fort de voir noter des incohérences car l'Etat sera bien dans l'incapacité de financer les objectifs quantitatifs qu'il va donner à chaque Région.

En ce qui concerne le compte foncier, quand nous préemptons des immeubles sur le dernier trimestre de l'année, les dépenses ne sont pas imputées sur l'année en cours mais sur l'année suivante, ce qui explique le décalage potentiel relativement important.

La Chambre régionale des comptes a noté, uniquement d'ailleurs par un aspect quantitatif, la production importante des arrondissements de l'Est parisien qui dépasse les 20 % de logements sociaux. D'abord, les

20 % n'ont jamais été un plafond mais un plancher dans l'esprit de la loi, et nous continuerons à développer du logement social accessible financièrement aux Parisiens dans tous les arrondissements de Paris, notamment là où il y a de la possibilité foncière.

Je rappelle que le P.L.A.-I finance des foyers de jeunes travailleurs et le logement étudiant peut être financé par le PLUS. Cela s'appelle du rééquilibrage sociologique et générationnel au niveau de l'ensemble des arrondissements de Paris.

Sur le 19e arrondissement en ce qui concerne les logements sociaux, 50 % des logements familiaux sont financés en P.L.S. Les couches moyennes ont, en effet, tout à fait leur place dans le 19e arrondissement et nous l'assumons complètement.

En même temps, sur des quartiers des 18e, 19e et 20e arrondissements, là où il y avait des immeubles insalubres, nous avons racheté des immeubles, nous avons démoli, réhabilité et nous offrons du logement social de qualité à la disposition des familles, comme nous continuerons à faire des acquisitions d'un logement social de fait, afin de réhabiliter ces immeubles, pour les transformer de façon durable en logement familial de qualité.

En ce qui concerne la capacité de la Ville à intervenir dans le centre de Paris et à l'Ouest de Paris, je vais prendre l'exemple du 2e arrondissement. L'histoire du logement social, c'est une centaine d'années et en une centaine d'années, dans le 2e arrondissement, il y avait 207 logements sociaux tandis qu'en sept ans, nous en avons développé 385.

Nous saisissons donc toutes les opportunités et nous continuerons, que ce soit au centre ou à l'Ouest de Paris, y compris dans des zones qui n'ont pas l'habitude jusqu'à ce jour de voir du logement social, à vouloir intégrer dans de belles opérations d'urbanisme du logement social de qualité à la disposition de l'ensemble des Parisiens, quels que soient leurs revenus, y compris les couches moyennes.

L''aide à la pierre dans ce pays se réduit comme peau de chagrin d'année en année, en effet, en 2009, l'Etat consacrait 760 millions d'euros pour aider la construction de logement social, puis 500 pour l'année 2010, avec une contribution exceptionnelle de 340 millions d'euros prélevés sur les organismes de logements sociaux, mais ce n'est pas sur les organismes de logements sociaux que c'est prélevé, c'est en fait l'argent des locataires. Les locataires du logement social vont être amenés à financer le logement social.

C'est un abandon total de la priorité de l'Etat pour le financement du logement social et les années qui viennent s'annoncent pires, puisque, sur le budget de l'Etat à l'horizon 2013, la ligne fongible sera abondée par l'Etat à hauteur de 60 millions d'euros.

Nous serons donc passés de 760 millions d'euros à 60 millions d'euros cinq ans après. Voilà la réalité de l'effort de la nation pour les gens qui aujourd'hui n'ont pas les revenus pour se loger dans le privé, ne peuvent pas devenir propriétaires, ont tout simplement besoin d'un logement, en effet, il y a 2 millions de personnes dans ce pays qui ont besoin d'un logement.

Le logement social, ce sont dix millions de Français qui y vivent et c'est un élément fondateur de la sociologie de la citoyenneté de ce pays. C'est aujourd'hui ce qui est en train d'être mis à bas par une politique d'abandon total.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) (R.25 G) :

- M. Jean-Marie LE GUEN
- Mme Annick LEPETIT
- M. Alain LHOSTIS
- M. Vincent ROGER

Sous-comité des transports sanitaires :

- M. Jean-Marie LE GUEN
- Mme Annick LEPETIT

Deuxième Conseil de famille des pupilles de l'Etat du Département de Paris (R.26 G) :

- Mme Olivia POLSKI en remplacement de Mme Gisèle STIEVENARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Association d'entraide des pupilles, anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide sociale à l'enfance (Conseil d'administration) (R.27 G) :

- Mme Olivia POLSKI en remplacement de Mme Gisèle STIEVENARD, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R.25 G à R.27 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés.

La séance est levée à 11h.

Votes spécifiques

Florence BERTHOUT
ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 268G.

François LEBEL
Martine MERIGOT de TREIGNY
Isabelle GACHET
Patrick KLUGMAN
Fabienne GASNIER
Jérôme DUBUS
Claudine BOUYGUES
Didier GUILLOT
Frédérique PIGEON
Myriam EL KHOMRI
Ian BRISSAT
Roxane DECORTE
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 324G.

Anne HIDALGO
Gauthier CARON-THIBAULT
ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 77G.

Membres présents :

MM. Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN, François LEBEL, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mmes Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Absents :

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-Marie CAVADA, Pierre CHARON, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Bernard DEBRÉ, Mmes Myriam EL KHOMRI, Mireille FLAM, Valérie HOFFENBERG, M. Patrick KLUGMAN, Mme Christine LAGARDE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Anne LE STRAT, Katia LOPEZ, MM. Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Yves POZZO di BORGO, Pierre SCHAPIRA, Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusé :

M. Alain DESTREM.

Table des matières

Adoption de comptes rendus. 2

2010, DDEEES 69 G - Signature de conventions avec les associations Solidarité Roquette, Relais 59 et la Clairière relatives à l'attribution de subventions pour l'essaimage du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale. Montant total : 106.346 euros. 2

2010, SGCP 4 G - Modification du règlement intérieur du Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général. 2

2010, DDEEES 86 G - Délibération cadre pour le Service Civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées au groupe 2010/1011. 2

Vœu n°1 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réutilisation du matériel A.P.A. 2

2010, DASES 507 G - Subvention à l'association A Coeur Voix (3e) pour l'organisation d'un concert à l'occasion de "La Nuit Blanche 2010". Montant : 2.000 euros. 2

2010, DASES 232 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement du SAMU de Paris. Montant : 582.660 euros. 2

Vœu n°2 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux "urgences chirurgicales". 2

Vœu n°3 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'association Nova Dona..... 2

Vœu n°4 G déposé par les groupes Communiste et les élus du Parti de gauche et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'hôpital Pierre Rouquès/Les Bluets. 2

Vœu n°5 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à l'accueil des gens du voyage à Paris. 3

Vœu n°6 G déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris. 3

Vœu n°6 G bis déposé par l'Exécutif. 3

Vœu n°7 G relatif à la situation des familles hébergées par le Samu social à l'hôtel Féria (12e). (Les Verts). 3

2010, DASES 295 G - Signature d'une convention avec l'association Allô Maltraitances des Personnes Agées à Paris - Alma-Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute au titre de 2010. Montant : 100.000 euros. 3

2010, SG 6 G - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion du logement social et de la délégation des aides à la pierre à Paris. 3

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. 8

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 9

Votes spécifiques 10

Membres présents : 11

Absents : 11

Excusé : 11